

Syndicat des Communes
Du Pays de BITCHE



Compte rendu
annuel de
concession 2007



Pour vous, GrDF achemine
le gaz naturel, construit, développe
et exploite le réseau de distribution.

Les résultats du groupe Gaz de France

L'année 2007 a, de nouveau, été marquée par des tensions importantes sur les prix des énergies, notamment le pétrole. La présence de Gaz de France sur l'ensemble de la chaîne gazière – dont la production – ses contrats d'approvisionnement de long terme négociés avec un panel diversifié de pays producteurs et les capacités de stockage et de transport de gaz naturel liquéfié dont disposent le groupe, lui ont permis d'étaler dans le temps et de limiter l'impact de ces hausses pour le consommateur final.

La montée en puissance des préoccupations environnementales s'est traduite par des politiques volontaristes de maîtrise de la demande d'énergie et a conduit à la limitation des consommations.

Conformément aux engagements pris par l'entreprise dans le cadre du Contrat de Service Public signé le 13 juin 2005 avec l'Etat, Gaz de France a poursuivi son action.

- En matière de sécurité d'approvisionnement et de continuité de fourniture au travers notamment de nouveaux contrats d'exploration-production, de la renégociation d'importants contrats d'approvisionnement (avec Norsk Hydro au Royaume Uni et avec Sonatrach en Algérie) et de la mise en service d'un nouveau méthanier, le Gaselys (avec 154 000 m³ de capacité, il s'agit du plus grand méthanier au monde avec le Provalys).
- De croissance de ses capacités de production d'électricité par l'acquisition de centrales de co-génération, le lancement de centrales à cycle combiné gaz (Cyclofos et Montoir) et l'acquisition de participation dans des sociétés éoliennes (95% de Erelia et 100% de la Société Eolienne de la Haute Lys), devenant, à la fin du premier trimestre 2008, le premier exploitant français avec une capacité installée d'environ 145 MW.
- Dans le cadre de la sécurité des tiers et des installations, de solidarité avec les populations vulnérables et de respect de l'environnement.



Le chiffre d'affaire réalisé* s'élève à 27,4 milliards d'euros, en léger replis (-0,8%) malgré une baisse significative des volumes de gaz vendus en Europe liée aux conditions climatiques de l'hiver 2006-2007 et aux hausses de tarif freinant la conquête de nouveaux clients.

Gaz de France a fortement soutenu ses investissements avec un montant de 3,3 milliards d'euros.

* les chiffres indiqués sont ceux présentés en Conseil d'Administration mais restant à valider par l'Assemblée Générale.

Naissance de GrDF, filiale de distribution du groupe Gaz de France

En accord avec la législation, Gaz de France a filialisé ses activités de distribution de gaz naturel en France au sein de la nouvelle société GrDF le 31 décembre 2007.

GrDF poursuit dorénavant l'intégralité des missions liées aux délégations de service public consenties par les collectivités territoriales au travers des contrats de concession pour la distribution publique de gaz naturel.

GrDF garantit un accès libre et non discriminatoire au réseau à tous les clients et fournisseurs. A cet effet, GrDF a poursuivi en 2007 l'adaptation de ses systèmes d'information et de ses accueils. GrDF soutient, d'autre part, le développement du réseau de distribution de gaz au profit de l'ensemble de la communauté gazière.

Les chiffres clés 2007 de GrDF

- Plus de 11 millions de clients en France et plus de 310 millions de kWh acheminés.
- 9202 communes raccordées au réseau de distribution de gaz naturel, donnant accès à cette énergie à plus de 77% de la population française.
- 68 communes supplémentaires ont choisi GrDF à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.
- Plus de 186 000 km de réseau de distribution de gaz naturel exploités par GrDF et plus de 700 millions d'euros d'investissements.
- 13 fournisseurs actifs sur ce réseau.

En 2007, le Distributeur a achevé deux programmes importants :

- la conquête de nouveaux clients chauffage : plus de 980000 nouveaux clients depuis le lancement du programme en 2004,
- la résorption des fontes grises : conformément aux engagements pris, le stock de ce type de canalisations répertoriées est désormais intégralement résorbé.

1.	Les éléments clés de votre concession	4
	1.1. Votre contrat de concession	
	1.2. Les chiffres clés 2007 de votre concession	
	1.3. Vos interlocuteurs au sein du distributeur	
	1.4. Les clients de la concession	
	1.5. Le patrimoine de la concession	
	1.6. Les éléments financiers de la concession	
2.	Qualité et Sécurité de la distribution de gaz naturel sur la concession	9
	2.1. La Qualité et la sécurité de l'exploitation	
	2.2. La surveillance et la maintenance des ouvrages	
	2.3. Les actions de sécurité à l'initiative du distributeur	
	2.4. Des solutions au service de la sécurité	
3.	Développement et modernisation du réseau de distribution de gaz naturel	16
	3.1. Les investissements sur votre concession	
	3.2. Le développement du réseau de distribution	
	3.3. La modernisation du réseau de distribution	
4.	Qualité des services et satisfaction des clients	18
	4.1. Les services du distributeur	
	4.2. La satisfaction des clients	
5.	Développement durable et Solidarité	20
	5.1. La protection de l'environnement et le développement des territoires	
	5.2. La responsabilité sociétale	
6.	Annexes	24
	Principaux contacts utiles	
	Travaux réalisés en 2007	

1. Les éléments clés de votre concession

1.1 Votre contrat de concession

Les évolutions législatives et réglementaires découlant de l'ouverture du marché de la fourniture du gaz naturel ont conduit, depuis le 1^{er} juillet 2007, à **recentrer le service public de la distribution de gaz sur les seules activités de gestion de réseau**, l'activité de fourniture faisant désormais l'objet d'un traitement séparé.

Un modèle de cahier des charges rénové, fruit d'un travail conjoint entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et GrDF, précise dorénavant :

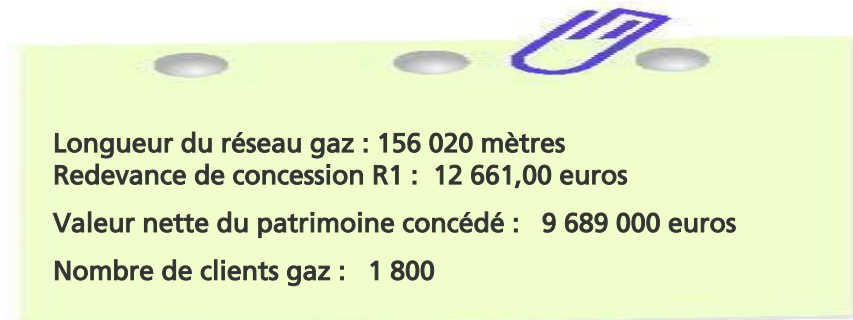
- **les dispositions concernant l'acheminement** du gaz naturel pour l'ensemble des fournisseurs,
- ainsi que **les conditions d'exploitation, de maintenance et d'extension du réseau** de distribution de gaz.

Ce nouveau texte se substitue de plein droit au texte de votre contrat en cours.

La distribution publique de gaz naturel sur votre territoire est régie par un contrat de concession signé le **25/04/1997** pour une durée de **30** ans.

Pour mémoire ce contrat est composé des documents suivants : une convention de concession, un cahier des charges et des annexes précisant les engagements contractuels locaux ainsi que les conditions nationales de calcul du critère de décision des investissements et de tarifications des prestations offertes par le concessionnaire.

1.2 Les chiffres clés 2007 de votre concession



1.3 Vos interlocuteurs au sein du distributeur

Pour répondre à votre attente, GrDF a désigné au sein de son organisation, des interlocuteurs spécifiques pour la concession du SYNDICAT DES COMMUNES DU PAYS DE BITCHE :

Patrick KRENC, interlocuteur privilégié, chargé(e) des relations au quotidien.

☎ 03 87 56 60 93

☎ 03 87 56 61 79

@ : patrick.krenc@edfgdf.fr

Eric FEUILLET, Chargé de portefeuille collectivités locales :

☎ 03.83.97.87.37

☎ 03.83.97.87.47

@ : eric.feuillet@grdf.fr

1.4 Les clients de la concession

Depuis le 1^{er} juillet 2007, tous les clients de France métropolitaine sont devenus "éligibles" quelle que soit leur utilisation du gaz ; ils peuvent donc mettre en concurrence plusieurs fournisseurs et négocier avec eux le prix de la molécule et les services (hors prestations du distributeur) correspondant au mieux de leurs attentes.

En tant que concessionnaire, GrDF assure aujourd'hui l'exploitation des réseaux de distribution et l'acheminement du gaz pour le compte de tous les fournisseurs sans discrimination.

Sa rémunération provient des seuls tarifs d'acheminement et des prestations associées. Les données ci-après correspondent à cette activité.

Les données ci-dessous représentent la synthèse de l'activité d'acheminement de GrDF sur le territoire de la concession.

Tarifs T1 (< 6 000kWh/an)	unité	2007
Nombre de clients	nb	68
Quantité acheminée	kWh	115 180
Recettes d'acheminement	euro	3 473
Tarifs T2 (6 000 à 300 000 kWh/an)	unité	
Nombre de clients	nb	1 718
Quantité acheminée	kWh	22 535 712
Recettes d'acheminement	euro	235 770
Tarifs T3 (300 000 à 5 000 000 kWh/an)	unité	
Nombre de clients	nb	6
Quantité acheminée	kWh	5 084 297
Recettes d'acheminement	euro	26 088
Tarifs T4 (> 5 000 000 kWh/an)	unité	
Nombre de clients	nb	ICS
Quantité acheminée	kWh	ICS
Recettes d'acheminement	euro	ICS
Tarif TP	unité	
Nombre de clients	nb	ICS
Quantité acheminée	kWh	ICS
Recettes d'acheminement	euro	ICS

Total clients de la concession	Unité	2007
Nombre de clients	nb	1 800
Quantité acheminée	kWh	51 770 373
Recettes d'acheminement	euro	503 718

Afin de pouvoir fournir des données clientèle tout en respectant la législation sur les informations commercialement sensibles (ICS), certaines données peuvent avoir été masquées (mention « ICS » dans les tableaux ci-dessus).

Une information commercialement sensible (ICS) est une information dont la communication serait de nature à porter atteinte à une concurrence loyale entre les fournisseurs de gaz naturel. C'est notamment le cas lorsque le nombre de clients pour un segment tarifaire est inférieur ou égal à 3, ou lorsque un client représente à lui seul plus de 85% du gaz acheminé sur la concession.

1.5 Le Patrimoine de la concession

Les ouvrages de la concession

<i>(longueur en mètre)</i>	2007
Canalisations basse pression	-
Canalisations moyenne pression	156 020
TOTAL CANALISATIONS	156 020
Postes de détente (Nombre)	6

Inventaire des réseaux concédés par matière

<i>(longueur en mètre)</i>	2007
Polyéthylène (PE)	144 658
Acier	11 362
Autres matériaux	-

La valeur du patrimoine concédé (en euro)

ELEMENTS DU PATRIMOINE	2007
BRANCHEMENTS	
Valeur brute	1 355 000
Valeur nette	1 180 000
CANALISATIONS	
Valeur brute	10 094 000
Valeur nette	8 466 000
POSTES DE DETENTE RESEAUX	
Valeur brute	54 000
Valeur nette	43 000

TOTAL VALEUR DU PATRIMOINE CONCEDE	2007
Valeur brute du patrimoine	11 503 000
Valeur nette du patrimoine	9 689 000
Valeur de remplacement*	20 422 000

* la valeur de remplacement d'un bien renouvelable (à renouveler avant l'échéance du contrat) est égale à la valeur brute de l'ouvrage multipliée par des coefficients destinés à tenir compte de l'inflation et des économies généralement réalisées pour le premier établissement de l'ouvrage et non reproductibles lors de son renouvellement. Une estimation de cette valeur de remplacement est présentée ci-dessus pour la totalité du patrimoine de la concession conformément à l'article 35 de la loi du 9 août 2004.

1.6 Les éléments financiers de l'activité du distributeur local

En application de la directive européenne 98/30/CE, traduite par la loi du 3 janvier 2003 en son article 8, GrDF tient des comptes séparés des autres activités infrastructures du groupe Gaz de France (transport, stockage...).

Les éléments financiers présentés ci-après reflètent donc la seule activité de GrDF local.

- **Les Flux financiers relevant directement de la concession :**

Ils comprennent, notamment, la redevance de concession dite de « **fonctionnement R1** » qui a pour objet de faire financer par les clients du service public la part des frais supportés par l'autorité concédante pour l'exercice du pouvoir concédant.

Redevance	2007
(en euros)	12 661,00

- **Les recettes de GrDF :**

Elles proviennent aujourd'hui essentiellement des factures d'acheminement des quantités de gaz livrées aux clients par les différents fournisseurs. Ces factures sont établies sur la base des tarifs péréqués nationalement et publiés par les pouvoirs publics.

S'y ajoutent des recettes provenant des services proposés dans le catalogue des prestations de GrDF (principalement la participation des clients aux raccordements et travaux).

A la maille de la Direction Territoriale Metz-Lorraine, les produits pour l'année 2007 ont été de :

LES PRODUITS	(en euro)
Recettes d'acheminement de gaz	45 388 010

- **Les charges d'exploitation de GrDF :**

Elles correspondent aux charges liées à l'exploitation et à l'entretien des réseaux ; à cela s'ajoute les charges dites « réparties » qui correspondent aux charges de siège et d'entités nationales ou régionales directement imputables à l'activité distribution (par exemple, études et recherche, bureaux d'études régionaux, centre d'appel dépannage, maintenance spécialisée...).

Les autres charges d'exploitation du distributeur sont constituées des dotations aux amortissements et provisions (ou charges dites « calculées ») ainsi que des impôts et redevances (notamment redevance de concession, impôts directs locaux et taxe professionnelle).

A la maille de la Direction Territoriale Metz-Lorraine, les charges pour l'année 2007 ont été de :

LES CHARGES D'EXPLOITATION	(en euro)
Charges d'exploitation	19 958 560
dont charges de main d'oeuvre	11 318 499
dont charges réparties	8 305 188
Charges calculées	15 439 834

Commentaires : La grande majorité des moyens mis en œuvre par GrDF sur une concession (main d'œuvre, locaux, véhicules, matériels...) est mutualisée à différentes mailles permettant de concilier la nécessaire proximité et le maintien des compétences, tout en dégageant des économies d'échelle profitables aux clients de la concession. Les applications de gestion utilisées par GrDF n'utilisent donc pas la maille communale (ou concession) comme maille de référence, mais des mailles propres à GrDF (exemple, maille d'exploitation).

Il a donc été décidé de partir des charges reconnues par le régulateur (Commission de Régulation de l’Energie - CRE) pour la détermination du tarif d’acheminement et telles qu’elles figurent dans les comptes dissociés de Gaz de France (certifiés par les Commissaires aux Comptes) pour l’activité de distribution de gaz naturel en France, puis de répartir ces charges à la maille de chaque direction territoriale du distributeur au moyen de clés de répartition selon le compte de comptabilité analytique concerné, et donc selon le type d’activité : activités liées à la longueur de canalisations, au nombre de clients / branchements (ou points de livraison) ou « mixtes ».

Les charges calculées (dotations aux amortissements et provisions relatives aux ouvrages, hors opérations exceptionnelles) sont, elles, lues directement dans l’application nationale de gestion des immobilisations.

2 Qualité et sécurité de la distribution de gaz naturel sur la concession

2.1. La qualité et la sécurité de l'exploitation

La sécurité des personnes et des biens est une mission inscrite au cœur du service public de la distribution de gaz naturel. GrDF décline ce principe notamment au travers d'engagements négociés dans le cadre du contrat de concession et du contrat de service public signé entre Gaz de France et l'Etat pour la période 2005-2007.

C'est à ce titre que GrDF a mis en place une organisation pour réceptionner l'ensemble des appels de tiers, **7 jours sur 7 et 24 heures sur 24**.

Lorsqu'une personne appelle le distributeur pour signaler un manque de gaz, ou une odeur de gaz, son appel est pris en charge par un Centre d'Appel Dépannage (CAD).

Des lignes prioritaires sont réservées aux services de sécurité (pompiers).

Le centre d'appel dépannage :

- analyse la demande du client, **qu'elle concerne effectivement le réseau de distribution de gaz naturel ou non** (comme par exemple, les appels ayant pour origine un problème sur l'installation intérieure d'un client, ou des odeurs autres que celle propre au gaz naturel),
- le conseille,
- le réoriente au besoin,
- et si nécessaire, déclenche l'intervention des services de dépannage ou d'urgence.

**Pour la concession du SYNDICAT DES COMMUNES DU PAYS DE BITCHE,
le numéro d'appel est : « 0810 433 057 »**



Coût d'un appel local

La qualité et la sécurité de la distribution de gaz naturel sont appréciées au travers de plusieurs critères :

- le nombre d'appels de tiers (pour odeur ou manque de gaz),
- le nombre d'incidents,
- le nombre des dommages aux ouvrages de distribution.

Les appels de tiers

Les appels de tiers reçus en 2007 au centre d'appel dépannage et concernant le territoire de la concession sont classés de la manière suivante :

- Intervention de Sécurité gaz : comprenant les fuites ou odeurs de gaz, les incendies et autres motifs de sécurité,
- Dépannage : comprenant les manques de gaz et autres dépannages.

Appels de tiers (clients, pompiers, mairies...)	2007
Nombre total d'appels	51
Pour Intervention de Sécurité gaz	35
dont appels pour fuite ou odeur de gaz	23
dont appels pour incendie	12
Pour Dépannage	16
dont appels pour manque de gaz	8

Les incidents

Le tableau ci-après rapporte pour 2007 les incidents ou anomalies qui ont perturbé l'exploitation normale du réseau sur la concession (problème de pression, manque de gaz, fuite...)

Incidents constatés : répartition par nature	2007
Nombre total d'incidents	19
dont manque de gaz ou défaut de pression (baisse/excès) sans fuite	2
dont fuite de gaz sans incendie	11
dont incidents avec incendie et autres (1)	6

(1) : exemples d'incidents « autres » : présomption d'intoxications oxycarbonées, dommages aux ouvrages sans fuite ni manque de gaz, équipement cassé, manquant ou disparu, bruit nécessitant le changement d'appareil ...

Nombre total d'incidents : répartition par siège	19
dont incidents sur ouvrages exploités par le distributeur	15
dont incidents sur installation intérieure desservie par le distributeur (aval compteur)	3

Nombre total d'incidents : répartition par type d'ouvrage exploités par le distributeur	19
dont incidents sur réseau	1
dont incidents sur branchements individuels ou collectifs	13
dont incidents sur conduites d'immeuble, conduites montantes et branchements particuliers sur conduite montante	-

Nombre total d'incidents : répartition par cause	19
Incidents impliquant un tiers	11
dont dommages lors ou après travaux de tiers	8
Incidents liés au matériel	5
Incidents liés à l'environnement	-

Interruption de fourniture	2007
Nombre de clients dont la fourniture a été interrompue suite à incident sur un ouvrage exploité par le distributeur	86

Les incidents significatifs

Un incident est dit « significatif » lorsqu'il entraîne une coupure de la distribution de gaz pour au moins 200 clients, ou l'évacuation par mesure de précaution de 10 personnes ou si il y a eu incendie ou une victime.

Sur le territoire Metz-Lorraine, les incidents significatifs suivants ont été enregistrés :

- 01/02/07 : rue de Cannes à l'Hôpital : 270 personnes évacuées
- 27/04/07 : rue Clovis à Metz : 1150 clients coupés à la suite d'un incendie sur coffret dû à un acte de malveillance causé par tiers.
- 28/05/07 : Woippy : incivilité d'une personne a entraîné la coupure du réseau – 1100 clients coupés
- 28/06/07 : Impasse des mures à Hombourg-Haut : 200 clients coupés
- 03/10/07 : Chailly-les-Ennery : 250 clients coupés
- 23/10/07 : Rue du petit bois à Berhen-les-Forbach : 3500 clients coupés
- 06/12/07 : Cheminot : 380 clients coupés.

Sécurité des personnes et des biens

Afin de réduire les agressions aux ouvrages sur le territoire de Metz Lorraine, GrDF mène différentes actions :

- Le 14 Mars 2007 : remise des trophées du 6^{ème} Challenge « Sécurité-Qualité » à neuf entreprises du BTP qui ont réussi le zéro accident et le zéro dommage aux ouvrages lors des travaux menés à proximité des réseaux. Ce challenge est le fruit du partenariat liant les opérateurs de réseaux GrDF, ERDF, UEM et la fédération du BTP 57. Depuis le 23 Octobre 2007, RTE et GRTgaz se sont associés à ce partenariat.
- 11 sessions d'information et sensibilisation regroupant 277 salariés des entreprises de TP.
- 12 sessions d'information et de sensibilisation regroupant ainsi 403 personnes des collectivités territoriales.

2.2. La surveillance et la maintenance des ouvrages concédés

La politique de maintenance des ouvrages concédés

Les exigences réglementaires concernant la surveillance et la maintenance des ouvrages du réseau de distribution sont définies par l'arrêté du 13 juillet 2000 portant règlement de la sécurité de la distribution de gaz, ainsi que par l'arrêté du 2 août 1977 définissant les règles relatives aux ouvrages en immeuble.

Qu'elle soit préventive (activité planifiée) ou corrective (réalisée après une défaillance constatée), la maintenance se décline selon plusieurs axes :

- la surveillance des ouvrages,
- l'entretien des ouvrages,
- la remise en état des ouvrages suite à incidents ou dommages causés par un tiers.

Dépenses de maintenance engagées (en euros)	2007
Territoire Metz-Lorraine	1 349 000

L'odorisation du gaz naturel

L'article 21-5 du cahier des charges de concession précise que le gaz naturel (inodore à l'état naturel) doit toujours posséder une odeur suffisamment caractéristique pour que les fuites soient immédiatement perceptibles par les clients. L'odeur doit, bien entendu, disparaître par combustion complète du gaz.

L'odorisation du gaz naturel transporté sur le réseau français est réalisée de façon centralisée aux points d'entrée du réseau de Transport (terminaux méthaniers, postes frontaliers et sorties de stockages souterrains en nappes aquifères et en cavités salines). Le contrôle de la teneur en produit odorisant est également effectué en aval de ces installations et en certains points "carrefour" du réseau Transport sous la responsabilité des transporteurs conformément à l'arrêté du 13 juillet 2000 portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations.

Sur le territoire de la concession du SYNDICAT DES COMMUNES DU PAYS DE BITCHE, GRTgaz est certifié ISO 9001 sur le processus d'odorisation du gaz naturel.

Durant l'hiver 2007, un contrôle d'odorisation a été réalisé par le Gestionnaire du Réseau de Transport Gaz sur la commune de Rouhling.

Les moyens de surveillance du réseau gaz naturel

Les réseaux gaz naturel basse et moyenne pression sont régulièrement surveillés par les services techniques de GrDF. Deux techniques sont utilisées pour cette recherche systématique de fuite (RSF) :

- le passage d'un Véhicule spécialement équipé pour la Surveillance des Réseaux (VSR), qui parcourt les rues sans perturber la circulation des autres véhicules (c'est la solution la plus utilisée).
- lorsqu'il est impossible d'utiliser ce véhicule, une recherche à pieds est privilégiée.



Le programme de surveillance est établi de manière à inspecter l'ensemble du réseau au moins tous les 4 ans (conformément à l'arrêté du 13 juillet 2000).

Les réseaux neufs sont systématiquement vérifiés dans les douze mois qui suivent leur mise en service.

Dès qu'une fuite est localisée, GrDF déclenche les opérations de mise en sécurité du réseau puis sa remise en état.

Synthèse des interventions en 2007

	Longueur de réseau surveillé sur le territoire Metz-Lorraine (en kms)	Fuites constatées et réparées
Par VSR	945	14
Par Visite à pied	101	10

Le plan ORIGAZ

Le plan d'ORganisation et d'Intervention **GAZ** (ORIGAZ) permet aux exploitants de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, tant pour les personnes que pour les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz.

Des exercices sont régulièrement organisés pour vérifier que les mesures du plan sont les mieux adaptées à la situation et, pour les améliorer lorsque cela s'avère nécessaire.

Le 23 Octobre 2007, un incident réel d'exploitation, avec l'arrachage d'une canalisation acier et la perte de 3500 clients, a fait l'objet d'un exercice ORIGAZ.

Cet exercice a permis d'évaluer la bonne application des procédures et la disponibilité des moyens humains et matériels, ainsi que l'efficacité et la coordination des dispositifs de communication interne et externe utilisés en situation d'urgence ou de crise.

Le suivi des travaux de tiers

Un certain nombre d'interventions d'urgence réalisées par GrDF est lié à des dommages sur les ouvrages de distribution publique de gaz survenant principalement lors de travaux réalisés à proximité de ces ouvrages.

Les travaux envisagés par des tiers doivent, **sans exception**, faire l'objet de Demandes de Renseignements (DR) et de Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) auprès des services de GrDF, afin de s'assurer de la présence ou non d'ouvrages gaz dans le secteur.

Trop souvent, ces incidents (arrachement de canalisations et de branchements), sont liés à un non-respect de cette obligation.

	2007
Nombre de DICT reçues et traitées sur la Direction Territoriale Metz-Lorraine	6 623

Pour faciliter la démarche DICT, le distributeur a contribué à la mise en place d'un service spécifique sur internet (<http://www.dictplus.com> ou <http://www.netdict.fr>)

Ces sites mettent à disposition de l'entreprise déclarante, un service d'envoi et de consultation de ses DR et/ou de ses DICT. Ce service permet aussi au déclarant d'accéder aux récépissés de DR et de DICT expédiés par les exploitants. L'exploitant des réseaux gaz traite toutes les DICT et DR à l'aide de cette application.

Campagne de prévention des dommages aux ouvrages

Fort du constat que les travaux de tiers à proximité des ouvrages de distribution étaient encore l'une des principales causes des incidents et accidents sur le réseau, GrDF en lien avec ERDF et la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) a lancé en 2006, une campagne de sensibilisation aux travaux à proximité des ouvrages.

Dans la continuité des accords passés entre les gestionnaires de réseaux, les collectivités, les pouvoirs publics et les entreprises de travaux publics, un plan d'actions est mis en place sous la forme d'une campagne de formation et de sensibilisation des acteurs travaillant à proximité des ouvrages de distribution : conducteurs de travaux, chefs d'équipe et conducteurs d'engins.

Les collectivités locales (élus en charge de la voirie, services techniques), pouvoirs publics (DRIRE, inspection du travail) et l'ensemble des acteurs GrDF et ERDF sont associés à cette campagne : participation de l'AMF à la campagne de presse, inscription au catalogue de formation de Mairie 2000 d'un module dommage aux ouvrages, participation aux réunions de sensibilisation et de formation...

Démarrée en 2006, cette campagne se poursuit en 2007 et en 2008 :

Sur le département :

23 sessions de formation organisées et 680 personnes formées.



2.3 Les actions de sécurité à l'initiative du distributeur

Consolidation du partenariat avec les sapeurs-pompiers

Dans le cadre du partenariat avec les sapeurs pompiers du territoire Metz Lorraine, des formations aux risques gaziers ont été organisées :

- Le 14 mars 2007 : essai en réel d'un torchage de gaz en moyenne pression C, en présence des pompiers de Metz et Montigny-les-Metz.
- En décembre, invitation des pompiers de Sarrebourg pour des exercices pratiques sur une plate-forme de mise en situation.

2.4 Des solutions au service de la sécurité

La sécurité des installations intérieures existantes et nouvelles

En France, 97% des accidents trouvent leur origine à l'intérieur des logements.

Ces installations (à l'aval du compteur) ne font pas partie du domaine concédé mais sont placées sous la responsabilité du propriétaire et de l'occupant du logement.

C'est pourquoi Gaz de France développe depuis de nombreuses années une politique de prévention basée sur l'information des populations à l'utilisation du gaz naturel ainsi que sur la création de matériels et de services spécifiques (Diagnostic Qualité Gaz, Système Vissogaz).

• Le diagnostic des installations intérieures

Ce dispositif national a été mis en place en 1997 pour renforcer la sécurité des installations intérieures des clients domestiques (particuliers, collectifs privés ou HLM).

L'objectif visé est de faire prendre conscience aux particuliers de la responsabilité qui leur incombe en aval du compteur gaz.

Ce diagnostic est obligatoire pour les installations neuves ou modifiées et pour la remise en service de toute installation arrêtée depuis plus de six mois.

Son coût est alors entièrement pris en charge par GrDF qui en assure un suivi.

L'analyse des diagnostics réglementaires réalisés en 2007 s'établit comme suit :

Nombre de diagnostics sur la concession	2007
Nombre total de contrôles	-
dont avec anomalie grave	-

• Le système Vissogaz

La principale cause des fuites de gaz sur installations intérieures est l'arrachement du tuyau flexible raccordant les appareils de cuisson. Depuis 1996, le système Vissogaz (ensemble "tuyau flexible-robinet de sécurité") apporte une solution à ce problème. Il est obligatoire sur toute installation nouvelle ou modifiée.



3 Développement et modernisation du réseau de distribution de gaz naturel

3.1 Les investissements sur votre concession

En 2007, GrDF a investi **197 000 euros** sur le territoire de la concession du SYNDICAT DES COMMUNES DU PAYS DE BITCHE. Ces investissements se sont répartis de la manière suivante :

A la maille de la concession (en euros HT)	2007
Développement des réseaux	197 000
Modernisation des ouvrages	-

3.2 Le développement du réseau de distribution

Extension du réseau de distribution

On appelle extension du réseau concédé l'établissement d'installations de distribution dans les parties du territoire concédé non encore desservies.

Conformément aux termes du contrat de concession, le concessionnaire réalise ces travaux dès lors que le critère de décision des investissements dépasse une valeur seuil.

La séparation des activités de gestion du réseau des activités de fourniture a conduit à une évolution des modalités de calcul du critère d'investissement, dénommé "B/I réseau".(référence : cahier des charges de concession – chapitre 11).

Depuis le 1^{er} janvier 2005, il est fondé sur les recettes et les dépenses de la seule activité de distribution.

Sur le territoire Metz Lorraine, ce sont **49 884 mètres** de canalisations de distribution supplémentaires qui ont été réalisés en 2007 favorisant l'accès au gaz à de nouveaux clients (voir détails en annexes).



Par une recherche permanente de réduction de ses coûts unitaires et en améliorant l'efficacité de ses méthodes de prospection, GrDF poursuit une politique soutenue de développement du réseau de distribution.

GrDF a investi à hauteur de **3 502 587 euros nets** sur l'ensemble de la Direction Territoriale Metz-Lorraine permettant l'accès à une énergie qui reste économique pour le client et qui offre une attractivité supplémentaire pour les territoires desservis.

Desserte de nouvelles concessions gaz

En complément, en 2007 sur le territoire Metz Lorraine, GrDF a investi **518 557 euros** pour la desserte de nouvelles concessions pour lesquelles il a été choisi à l'issue de procédures de mise en concurrence : Farschviller, Loupershouse, Lachambre, Volstroff, Metzervisse et Zetting.

3.3 La modernisation du réseau de distribution

En 2007, GrDF a ainsi réalisé des travaux de renouvellement et de renforcement de canalisations, ainsi que des implantations de postes de détente pour un montant de **4 253 000 euros** à la maille de la Direction Territoriale Metz Lorraine.

En complément, ce sont **1 960 000 euros** qui ont été réalisés en maintenance sur les ouvrages de distribution publique de la plaque Lorraine (entretien de vannes, de postes de détente notamment).



Déclassement de canalisations

En 2007, GrDF a procédé au déclassement (dépose ou abandon dans le sous-sol) de canalisations dans le cadre de ses opérations de renouvellement/ renforcement des réseaux concédés. (voir détails en annexes)

Perspectives d'investissement pour les années à venir

L'objectif de GrDF est de maintenir durablement un haut niveau de performance sur le réseau qui lui a été confié afin d'en garantir la disponibilité et la sécurité. Cet engagement répond aux finalités suivantes :

- **améliorer la fiabilité et la disponibilité du réseau**, notamment par le renouvellement des ouvrages en s'appuyant sur une analyse des incidents constatés,
- **renouveler les réseaux en fin de vie** et réduire les coûts d'exploitation,
- **renforcer les capacités de transit** du réseau pour faire face à l'accroissement de la demande.



A chaque fois que cela sera possible GrDF recherchera en collaboration avec les collectivités territoriales et les autres concessionnaires, une coordination des travaux afin d'intégrer les contraintes de chacun et d'optimiser les chantiers en réduisant la gêne aux riverains.

4 Qualité des services et satisfaction des clients

4.1 Les services du distributeur

Un catalogue des prestations techniques

GrDF propose - de manière transparente et en traitant l'ensemble des fournisseurs et des clients de façon identique (conformément au code de bonne conduite de GrDF) - une série de prestations techniques dans un catalogue rendu public et accessible pour tous. Etabli dans un esprit de réponse aux besoins des acteurs du marché et de rationalité économique, il recense les prestations avec leurs tarifs et les délais normés de réalisation. Il est évolutif tant sur le contenu que sur les prix.

Ce catalogue est conforme à la demande de la Commission de Régulation de l'Energie.

La version à jour du catalogue des prestations est consultable en permanence sur le site internet de GrDF (<http://www.grdf.fr/>).

Le concessionnaire informe par courrier le concédant des éventuelles mises à jour de ce catalogue conformément au cahier des charges de concession.

Les prestations sont présentées en différentes rubriques :

1. **les prestations de base** incluses dans le tarif d'acheminement
2. **les prestations payantes** facturées à l'acte
3. **les locations de compteurs et de blocs de détente**
4. **l'offre de service de livraison** pour clients éligibles
5. **les conditions de réalisation des raccordements et de modification de branchements**

Les accueils du distributeur

Compétitivité, confort, respect de l'environnement...

Le distributeur Gaz de France vous accueille et vous guide sur :

- les atouts du gaz naturel
- les technologies de chauffage, eau chaude, cuisson
- le financement de votre projet
- votre raccordement au réseau

Gaz naturel raccordement et conseils
0 810 224 000*

* prix d'un appel local depuis un poste fixe

© 2007 Gaz de France

Le gaz est notre avenir. Découvrez-le !
www.gazdefrance.com

- ✓ L' Accueil Gaz Naturel Raccordement et Conseils (0810 224 000 – numéro unique - coût d'un appel local) : Accueil dédié à tous les prospects, partenaires et fournisseurs, il couvre l'ensemble des activités allant de la promotion du gaz naturel jusqu'à la mise en service du raccordement du client.



- ✓ L'Agence d'Acheminement Distributeur : elle est chargée de la relation avec les fournisseurs agréés et actifs sur le marché de la fourniture de gaz naturel. Elle gère les contrats d'acheminement et calcule quotidiennement les quantités de gaz acheminées sur le réseau par chaque fournisseur, base de la facturation aux clients finaux.
- ✓ Les Agences Régionales Distribution Gaz : elles sont chargées du rattachement des clients aux contrats des différents fournisseurs et de la gestion des contrats de livraison. Leur mission est d'établir et gérer au jour le jour les contrats de livraison, porter les services associés et garantir à tous les fournisseurs la mise à disposition des informations nécessaires.

4.2 La satisfaction des clients

La qualité et l'adéquation des services proposés à la clientèle sont analysées à partir d'enquêtes réalisées chaque année et qui distinguent :

- ✓ la clientèle des particuliers,
- ✓ les professionnels,
- ✓ les collectivités locales.

• Les clients particuliers

Résultats sur la Direction Territoriale Metz-Lorraine	2007 *
Satisfaction globale	85,5
Service rendu (Qualité des interventions)	86,5
Relève des compteurs	93,1
Qualité du produit	80,0
Raccordement	69,4

* Chaque valeur est le résultat de la somme du nombre de clients très satisfaits et du nombre de clients assez satisfaits, le choix "satisfait" n'existant pas. L'indicateur total n'est pas la moyenne arithmétique des items, chacun d'eux ayant un poids différent dans le résultat final.

• Les clients professionnels

Résultats sur la Plaque du Sillon Lorrain	2007 *
Satisfaction globale	91,87
Service rendu (Qualité des interventions)	74,27
Relève des compteurs	91,90
Qualité du produit	96,12
Raccordement	57,43

• Les collectivités locales

% de communes satisfaites des prestations ⁽¹⁾	2007
sur la Direction Territoriale Metz-Lorraine	72

(1) : il s'agit du pourcentage de collectivités enquêtées en 2007, ayant répondu Satisfait ou Très Satisfait

Analyse de la satisfaction des Collectivités Locales

En 2007, cette enquête a mis en évidence la confirmation de la confiance affirmée des communes envers le distributeur. Le concessionnaire GrDF en a tiré les axes de progrès suivants :

- pour répondre aux attentes des élus de Moselle et Alsace Bossue, GrDF a mis en place un guichet téléphonique dédié « 03.87.56.63.00 ».
- dans le paysage énergétique en re-composition, un certain nombre de répondants ont fait part de leur difficulté à différencier le rôle du distributeur de celui du fournisseur. Il appartiendra au distributeur d'affirmer son rôle et de poursuivre la pédagogie notamment grâce aux interlocuteurs de proximité, véritables portes d'entrée des élus comme des services.
- le maintien d'attentes fortes en matière de suivi des travaux réalisés sous notre maîtrise d'ouvrage. Un dispositif d'évaluation de nos fournisseurs est progressivement mis en œuvre pour améliorer le contrôle de leurs réalisations.
- certains répondants ont exprimé leur souhait d'un engagement fort du distributeur vis-à-vis des missions de service public qui lui sont confiées ainsi que dans le développement durable.

5 Développement durable Solidarité

5.1 La protection de l'environnement et le développement des territoires

Gaz de France poursuit et renforce son action dans le développement durable avec pour objectif d'en faire un levier de croissance en s'appuyant sur une démarche d'amélioration continue de nos performances environnementales, industrielles, économiques et sociales.

Dans ce contexte, GrDF prend une part active au développement durable des territoires. Ses actions se concrétisent principalement par :

- ✓ **la protection de l'environnement** : les solutions gaz naturel permettent une excellente maîtrise de la consommation d'énergie et contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre ; énergie peu polluante grâce à des procédés performants en terme d'usage, le gaz naturel offre de plus une grande complémentarité avec certaines énergies renouvelables (par exemple, solaire ou bois + gaz naturel).

Certifié ISO 14001, la Direction Territoriale Metz-Lorraine veille au respect de l'environnement dans l'exercice de ses activités industrielles comme dans l'accompagnement de son personnel, de ses partenaires et de ses clients.

Dans ses activités industrielles, GrDF veille à mettre en œuvre des techniques ou technologies visant à la préservation du cadre de vie des riverains : forage dirigé, renouvellement par tubage, ré-utilisation des terres issues des travaux... Le respect de l'environnement est un critère d'appréciation des fournisseurs et entreprises sous-traitantes.

Le saviez-vous ? En 2006, sur les 966 km de réseaux en fonte grise renouvelés, plus de 40% ont été ré-utilisés par la technique de pose par tubage (la nouvelle canalisation en polyéthylène est glissée à l'intérieur de l'ancienne).

Sur le plan environnemental, ce type de renouvellement a permis de réduire l'évacuation d'environ 170 000 m³ de déblais, ce qui représente environ 25 000 rotations de camions évitées dans les villes, participant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à la diminution de la gêne occasionnée aux riverains .

S'agissant de l'accompagnement de son personnel, la Direction Territoriale Metz-Lorraine met à disposition de ses agents un parc de véhicules peu polluants contribuant à la limitation des rejets dans l'air. La Direction Territoriale Metz-Lorraine dispose de 61 véhicules GNV soit 31 % de son parc automobile. A noter, 9 véhicules électriques supplémentaires.

Elle incite également ses agents à organiser le tri sélectif des déchets et des produits utilisés. En 2007, la maîtrise de nos déchets a nécessité un travail sur le tri et la mise en avant des circuits de valorisation des déchets (89 % de déchets valorisés à fin 2007) : 22 tonnes de papier et 7 tonnes de carton acheminés et traités par les Centres de tri. Sur le site de Montigny-les Metz, recyclage du verre : 3 tonnes.

- ✓ **le développement économique des territoires** : GrDF poursuit sa politique volontariste de développement du réseau sur l'ensemble du territoire français. Elle se concrétise par des opérations d'extension ou de raccordement de nouvelles communes chaque fois que les conditions économiques et techniques sont réunies.



Le gaz naturel : une énergie essentielle sur la trajectoire du « facteur 4 *»

- **En matière d'émissions de CO₂, le gaz naturel est l'énergie de chauffage la mieux placée par rapport aux autres énergies non renouvelables.**

Si l'énergie nucléaire est bien adaptée pour couvrir la demande d'électricité en base, chaque consommation supplémentaire de chauffage électrique nécessite, par son usage saisonnier, la mise en œuvre de moyens de production faisant appel à des énergies fossiles.

Le contenu en CO₂ du kWh électrique supplémentaire est alors celui de centrales thermiques classiques (valeur de l'ordre de **600g de CO₂/kWh**).

En comparaison, **le gaz naturel en utilisation directe pour le chauffage** émet environ **230g de CO₂/kWh**, ce qui le place également 30 à 50% en-dessous des énergies fossiles alternatives.

- Le mode de diffusion de la chaleur à l'intérieur des bâtiments (circulation d'eau chaude) en fait **un associé naturel des énergies renouvelables (EnR)** fonctionnant sur le même mode (capteurs solaires, chaudière bois par exemple), favorisant leur développement dans le bâtiment.
- La construction de bâtiments performants, qui vont devenir la norme, est dès aujourd'hui possible par le couplage de solutions de chauffage gaz naturel déjà existantes (par exemple la chaudière à condensation) avec des énergies renouvelables. Les solutions de chauffage gaz naturel constituent une solution de transition idéale, évolutive vers le bâtiment très basse consommation.
- Le gaz naturel est historiquement une énergie économique et le restera. L'écart de prix par rapport aux autres énergies fossiles ou à l'électricité restera stable dans les années à venir. En effet, la part croissante des productions d'électricité par cycles combinés gaz fera que le prix moyen du kWh électricité sera de plus en plus indexé sur celui du gaz naturel avec un facteur multiplicatif de l'ordre de 2 en raison du rendement de 50% de ce type d'installations.

* la limitation du réchauffement climatique implique pour les pays développés une division par 4 (facteur 4) des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 par rapport au niveau de 1990 (engagement de la loi programme du 13 juillet 2005)

5.2 La responsabilité sociale d'entreprise

Dans le cadre de ses missions de distributeur, le concessionnaire GrDF met en place des actions concrètes allant au-delà de son activité et traduisant son implication en tant qu'entreprise citoyenne au côté des collectivités : conseils et orientations des clients vulnérables, partenariat avec des structures de médiation locales...

Actions de proximité et partenariats locaux

GrDF est un partenaire attentif et impliqué dans la réalisation d'actions de proximité et de partenariats locaux (dans les limites des missions qui lui sont confiées). Cet engagement s'est concrétisé en 2007, par les actions suivantes sur le territoire Metz-Lorraine :

✓ Contrats d'apprentissage et insertion :

- 1 personne a été embauchée après obtention de son diplôme
- 7 personnes débutent et 3 continuent leur apprentissage au sein de nos établissements
- 2 personnes ont été recrutées en apprentissage par l'intermédiaire de l'école de la 2^{ème} chance

✓ Stages scolaires et emplois étudiant :

- 28 collégiens, lycéens ou étudiants ont été accueillis dans le cadre de stages de découvertes des métiers ou de stages de fin d'études (>6 mois)
- l'entreprise a accueilli 27 étudiants pendant l'été 2007 pour occuper des emplois dits « de vacances ».

✓ Aides aux handicapés

- **Loi d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** : la loi fait obligation de réserver 6 % des emplois aux travailleurs handicapés. GrDF s'est acquitté de cette obligation en employant directement 11 personnes handicapées, en confiant des travaux à des ateliers protégés et en contribuant financièrement à l'AGEFIPH.
- **Insertion et maintien dans l'emploi des personnes handicapées** : un accord local a été conclu avec les organisations syndicales le 12 Avril 2006 pour faciliter la mobilité des travailleurs handicapés.

✓ Réunions de quartier :

Des agents retraités animent bénévolement des réunions d'information dans les quartiers en difficulté. Ceci traduit la mise en pratique de l'accord tripartite, CNIEG (Commission Nationale des Industries Electriques et Gazières), UDAF Moselle et GrDF. Ces réunions couvrent l'ensemble du territoire de la Moselle.

✓ Aides à la recherche d'emploi :

- Une convention de partenariat est passée avec des PAIO (permanences d'accueil d'information et d'orientation), nos retraités bénévoles et GrDF pour aider les jeunes de 18-25 ans dans leur recherche d'emplois.
- Emplois aidés : 1 contrat aidé en 2007.

✓ **Convention "Ville et cohésion sociale"**

- « **La grande aventure du gaz naturel** » : 7 conférences pédagogiques ont été organisées et dispensées dans les écoles primaires des communes raccordées au réseau de distribution de gaz naturel en 2007.
- « **Favoriser l'accès de tous à la culture** » : partenaire de l'Eté du Livre de Metz, le Groupe Gaz de France a parrainé la 8^{ème} édition du prix littéraire Marguerite Pulh-Demange, choisi par des jurys de lecteurs amateurs.

6. Annexes

PRINCIPAUX CONTACTS UTILES



- **Au sein du distributeur**

- **RELATIONS COURANTES :**

CENTRE D'APPEL DEPANNAGE GAZ
☎ 0810 43 30 57

ACCUEIL GAZ NATUREL RACCORDEMENT ET CONSEILS
☎ 0810 224 000



- **CORRESPONDANT SOLIDARITE – POLITIQUE DE LA VILLE :**

Patrick KRENC ☎ 03.87.56.60.93

- **COLLECTIVITES LOCALES :**

Votre Interlocuteur privilégié : Patrick KRENC

☎ 03 87 56 60 93

☎ 03 87 56 61 79

Votre guichet Collectivités Territoriales : 03.87.56.63.00

- **Sites Internet**

- **GrDF** www.grdf.fr
6, rue Condorcet
TSA 60 800
75 436 PARIS Cedex 09

- **C.R.E.** www.cre.fr
Commission de Régulation de l'Énergie
2, rue du Quatre-septembre
75 084 PARIS Cedex 02

- **DICT+** www.netdict.fr

TRAVAUX REALISES EN 2007

Principales extensions gaz réalisées (liste non-exhaustive)

Communes	Adresses	Longueurs (en mètres)
BOULAY MOSELLE	Rues : Charles de Villers, des Huilliers, des innocents, des jardins, des imprimeurs, du chaudron, des arquebusiers, du Chanoine Limbourg et brûlée	1 213
BOUZONVILLE	Rue du Luxembourg	1 009
COCHEREN	Rues : Lampaden, Hautevillers, du Poirier et Louis Armand, des Aubépines. Impasses : Anémones, Marguerites, Primevères, Lys, Iris, chemin rural/rue des Lilas, impasses Violettes, Capucines, Bleuets, Muguets, Dahlias/Rue de la Moselle, impasses Myosotis, Chênes, Bouleaux, Noyers/rue des Rosiers, des Bruyères/Impasses des Cyclamens, Glycines, Narcisses, Pensées, Mimosas.	4 467
KOENIGSMACKER	Rues : St-Martin, des Roses, des Vignes, Haute, de l'Eglise	557
LEMBERG	Rues : de la montagne, du plateau, d'Hohfurst, du stade	802
MERTEN	Rue des Primevères	275
MORHANGE	Chemin du petit moulin, impasse des romains, rue Gustave Charpentier et rue Pierre et Marie Curie	1 055
PLAPPEVILLE	Rues : des Paules et des Plantes	254
PUTTELANGE-AUX-LACS	Rues : du Général Famin et de Sarreguemines	530
RURANGE-LES-THIONVILLE	Rues : de Metzeresche, Chopin et impasses Brassens et Mozart	1 280
SARRALBE	Rue des Lilas	164
SARRE UNION	Rues : de la gendarmerie, des jardins, du stade, des sources, de Phalsbourg, d'Allmat et des Lys	1 049
SEINGBOUSE	Rue Saint-Paul	199
VALMONT	Rues : du 26 Novembre 1994, du coin et impasse de la forêt	345
VIGY	Rues : de la gare, de Breuil, des jardins, de l'Abbé Cazin et de l'Abbé Lesprand	978
CHESNY	DSP : réseau d'amenée et lotissement	2 194
FARSCHWILLER	DSP : Branchement salle polyvalent	1 600
ORNY	DSP : Rues Moges, Vergers et Quarré	606
ZETTING	DSP : réseau d'amenée et desserte du bourg	5 675
Total		24 252

Principaux travaux de renouvellement réalisés

Communes	Adresses	Matière	Longueurs (en mètres)
AMNEVILLE	Rues : victor Hugo, de Mondelange, de la république, Fridjof Nansen	ACIER	2 082
FORBACH	Rues : Poincaré, Nationale et gare	ACIER	596
HAGONDANGE	Rues : André Weber, de Bousange, de Verdun secteur staline, presbytère, de la république	ACIER	1 310
LONGEVILLE-LES-METZ	Rues : Chenets , des Tuilleries et Promenade du site	ACIER	370
MAIZIERES-LES-METZ	Grand'rue	ACIER	856
METZ	Rues : d'Ager et Place Vigeand	CUIVRE	13
METZ	Rues : de la Patrotte, Ile du Saulcy, des petites sœurs, Nicolas Jung, René Paquet, Alfred Krieger, Haute-Seille, Maréchal Juin, des Vosges, François de Guise	ACIER	3 213
MONDELANGE	Rues : du Cimetière, de Bousange, des Serins	ACIER	521
MONTIGNY-LES-METZ	Rues : Franiatte, Grange Lemercier, du Docteur Bardot	ACIER	373
MORHANGE	Rues : de l'Eglise, porte de France	ACIER	229
MOULINS-LES-METZ	Rue des Graviers	ACIER	253
PHALSBOURG	Secteur Foch et Parmentier	ACIER	119
ROSBRUCK	Rues : Pasteur, des fleurs, des roses	ACIER	701
SARREBOURG	Avenue Joffre	ACIER	309
SARREGUEMINES	Rue des Chataigniers	ACIER	222
TALANGE	Rue des Alliés	ACIER	95
WOIPPY	Impasse de Varimont	ACIER	72
Total			11 334

Liste des ouvrages déclassés

En 2007, aucune opération de déclassement (Abandon pur ou Dépose/renouvellement) n'a été réalisée sur le périmètre de la concession.



GrDF - 6, rue Condorcet - 75009 Paris

GrDF - Société Anonyme au capital de 1 800 000 000 euros - RCS PARIS 444 786 511

 Groupe Gaz de France